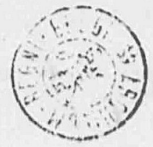


La femme qua correction du Sr Jovic
 Doranges, pourroit venir pour en allant
 de Regensburg, et passant par ou
 sera de due de Chemis continuer la
 negociation encommencee de luyse plus
 estroicte deffensive seroit,

Et en diverses familiarités et apart pour
 mon en faire negociars, que passez
 la main des conseiliers, du moings
 de ce conseil. Jusques bon y doit plus
 de fondement, afin que ne se vantent
 d'avoir ce qui est de Roy qui est
 tendroit plus insens et difficile
 et apud et autres a son exemple
 Reprendre les ans de ce que jusques
 a ornes est passe en la negociars et
 mesmes Repetir le commencement et
 faire des propos familiar, que sont
 este hinc, fondz sur les troubles
 apparence, que pourroient succeder
 en la yermanie, tant de l'est et
 troubles et ceux qui n'ont que
 de se, se font d'admirations le tout,
 pour avoir et ante ceux quont
 du bien, esperant que pour les pen
 de conformite, que ya entre les
 Estatz, la conjuncture de l'expectation
 de la constitution de la par publique
 se puyant une fois ensemble. Les
 auront moyen de devant que luy
 y puyse mettre l'ordonne avoir
 ombre de luy et sur qui que ne
 soit, selon que le moyen luy en
 donnera le pouvoir.



Que c'est touz a tous Espitaliers
Jours ce que lon me fait ou Jhs se
pourroient attacher, ou Jhs
pourroient prandre le Jhs, li que
ou que ne fut Jhs me feroient par
dommage, et que c'est considerer
les point a considerer quel moyen
qui y pourroit avoir, pour Jhs
a ce danger commun, et que voyant
les provinces si jointes, et voisines
et les volontez des princes, tant
conformes, et d'alliance si proches
et estroites, cela est fait pour
en propos de la correspondance que
lon pourroit tenir ensemble, pour
et communement en tous a tous
les Jhs.

Et que ayant congneu par les
desires la volunté d'un duc si prouvy
et Jhs prince a son Jhs enroit
pour ce desir que sa de Jhs
dun si bonne œuvre, si profitable et
a son Jhs avec d'un Jhs
d'un assentir quelle soit la
disposition de la volunté de ce duc
du duc et de ses ministres, de ce conseil
et y ayant bonne le bon fondement
que cest sein desir de bon et
correspondent volunté, Jhs les
dun, d'un admettre comme Jhs a fait
et Jhs.

Et ayant Jhs la Jhs que
luy de fait de Jhs de Jhs

95
généralle Et luy de bien vouloir sçavoir
ce que l'on aura pu en la mesme généralité
pour avoir d'iceux qui mesprant les d'iceux
prouvés d'iceux desgrés de l'Est de
me trouvoit d'iceux d'estre bon que ce
particularité de d'iceux tant d'importantes
passassent & m'iceux des d'iceux
luy de d'iceux tant d'importantes
le m'iceux de d'iceux de tout d'iceux
Et ce d'iceux d'iceux et que luy ayant
d'iceux d'iceux et de d'iceux d'iceux
en d'iceux d'iceux a la d'iceux de
d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux de
de d'iceux de d'iceux de la d'iceux et de
d'iceux de d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux
luy de d'iceux que tant luy d'iceux
pour la d'iceux que luy d'iceux pour
les d'iceux publiques et pour ce d'iceux
des d'iceux et d'iceux des d'iceux
d'iceux

Quand luy a d'iceux d'iceux que
d'iceux et que luy d'iceux de luy
Et soit d'iceux d'iceux et d'iceux
non seulement d'iceux d'iceux d'iceux
et d'iceux d'iceux et de d'iceux d'iceux
d'iceux d'iceux de d'iceux d'iceux
et sont d'iceux d'iceux d'iceux
de d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux
que de d'iceux luy d'iceux et de
d'iceux d'iceux d'iceux et d'iceux
luy d'iceux que d'iceux d'iceux d'iceux
d'iceux que d'iceux d'iceux de d'iceux
d'iceux de d'iceux d'iceux d'iceux

et autres qui pensent encores que les
autres du monde plus promptement
en leurs affaires que les autres,

Et ainsi faut fonder sur ce que se
attachent aux ecclésiastiques et
autres qui ont le moyen de se
diffender, et rendre plus commode les
biens des ecclésiastiques ne souffriront
pour tout, et s'attachent après a autres,
et de ce bien d'un que d'autres
ceux qui ont moins de force souffriront
les premiers mais après se faisant
le moyen d'iceux plus grans
et s'attachent s'attachent aux plus grands,
et mesmes ce sont de plus
facilement, si outre ce que
pourront d'iceux mesmes quelque
pouvoit s'ouvrir les ^{communes} assés
la voie francoise se servant de
la division et de correspondance que
entre les provinces du St Empire
pensent et ce sont les assemblées pour
après plus libéralement et avec plus
grande facilité passer outre a se faire
et de plus que de s'agrandir ou que
d'iceux d'iceux que ce soit fait tout
a d'autres a quoy de plus de regard
pourra que d'iceux a se s'agrandir
Et sur ce se pourra être de d'iceux
s'agrandir autant que de d'iceux s'agrandir
et de plus s'agrandir a la manière sur de
naturel des francois et de plus que
s'agrandir pour s'agrandir d'un plus et
s'agrandir sans autres s'agrandir et
que soit a se s'agrandir.

Quod contra dno bello ambicio, qui hinc
an Indre de tuis, bon se doit y hinc
gouvernoir et se joindre pour d'ici
se defendre, et mesme le doit
faire avec qui sont voisins et se
peuvent donner la main l'un a
l'autre, puis que ce sont ceux qui
plus promptement se peuvent
servir.

Et que appuyant ses estatz de ceux de
p'ice, qui sont puissans laissant place
a autres plus proches estatz de
Lorraine s'ilz y veulent entrer, qui
gouvernent aussi pour a propos, pour
faire ensemble un corps d'une bonne
masse, pour se soutenir et se servir
a l'z et semblables efforts, bon se
garderoit devant soy avant que d'entre
prendre de l'indasir. Pour ce fait
faudroit s'entendre en articles de plus
estroite l'igie, et que quelle fut
defensive tant seulement et y
laquelle chun seroit en tel cas d'indasir
quelle d'ice se satisfiroient outre
obliges de la part publique, l'un
seroit obligé donner a l'autre, et
que tous fussent obligés de se valloir
communément d'indasir
sans que adre d'ice l'un ny l'autre
ad'ice s'ilz fussent sans accord
l'un sur l'autre avec leurs joints
et d'ice ensemble pour d'ice
mutuelle deffense jusqu'à ce que
construcroy consisté la force,

95

Et que si le commun accord se feroit
entre ceste nation et luy, Il estoit
approuvé que mess^{rs} de Longueville
y entreviendroient facilement, la sans
commande de N^{ost}r se dit lieu oü il
a esté qui du commun complément
des principauls contractans y donnoient
entree, et parult esd^s anciens de France
Princes du Roy et de Westphalie si
voudroient quoy faisant luy se donnoit
grand respect a ceste société, pour luy
estre Intérieur d'ailleurs chose au
Profundité d'icelle,

Et pour luy offrir tout le scrupule que
pourroit avoir de la guerre, que mes^{rs}
continuellement luy faisoient France
et si Prince le pourroit faire luy
declarant que nul ne luy conseileroit
de n^{ost}r chose que de ce conseil la
luy donna obligé, et que tout
certain que aussi ne luy donnoit
luy luy m^{rs} du monde pour les
quas s^{on}s que se feroient du costé
de la frontière de France, d'icelle
seulement pour les promettant
et se feroient du costé de l'Empire,
fut et le Roy de France ou a son
de l'ortus ou a d'ailleurs et que celle
se devoit être spécialement de l'icelle
de son contentement,

Que si luy due deult d'ailleurs et ceste
plus spéciale considération et l'icelle
de l'icelle, tant que l'icelle d'icelle
et l'icelle, que luy commient plus de

faict maintenant que plus tard, quand
les emprunts de ceux qui le voudra
travailler par donation simple pour
pourvoir, et que la négociation
pourrait continuer sur le point
lequel pourrait offrir ou dire, et s'il
en est ou d'un autre point de vue
en parler, on ne s'en fera pas une
condition et avant acceptation, on
bien desirait que pour succéder de celle
L'on disputa d'un autre point de vue
de ceux d'ailleurs qui sont connus de
traicté d'un autre point fut de dire
l'un des quel de l'autre point de vue,
ou ce que l'on admettrait traités
de motifs, et conditions commensurables
pour établir leur effet.

Et si les dits duc ne veut contester
à condition que ce que l'on
traicté, pour un trouva que pour
maintenant, il lui fut donné
Ledit duc Prince s'assura toujours
à la fin de l'un des quel se
lui porte, et à l'observation de bon
voies, et comme d'un autre point de vue
d'un point de vue afin qu'il
pense que pour un avoir contester
à cette affaire et s'il y a quelque
insubordination, contre lui, et pour
lui donner une assurance, et
entretenir la fiction qu'il porte à
sa main, mais il ne s'engagera
à ce cas de l'un des autres points de vue
d'un point de vue sur ces négociations
passé l'un des autres points de vue
pour ce temps pour un point de vue

de cellis et fuit amant que soit en
mais condempnant lui le dit dur a long
luy en de l'anche des points super et
declarant au dit dur sa conduite
qu'importe a lui l'ighe au dit
primo souffrir de l'espere de nouveau
Espoir que de ne rompre ny tromper
toute bonne conduite et advenir
de sa meschance quelle soit, Pas sans
oultre pour continuer son voyage
et satisfaire a la charge que luy
luy a donnee.